

DESARROIS
(Avril 1844 – juillet 1845)
pp. 496-508

Abréviations

AMJ, Corr : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :

AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

Annales : *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny par une Religieuse de la même Congrégation*, Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1890, 796 pages.

ANOM : Archives nationales d'outre-mer.

ANOM, BOGF + année : Archives nationales d'outre-mer. Bulletin officiel de la Guyane française. BIB/AOM/50094 + année.

COULON et BRASSEUR, 1988 : Paul COULON et Paule BRASSEUR (dir.), *Libermann, 1802-1852. Une pensée et une mystique missionnaire*, Paris, Éditions du Cerf, 1988, 938 pages.

KIEFFER ET DELAPLACE : PP. DELAPLACE R.P. et KIEFFER, *La vénérable Mère Anne-Marie Javouhey*, 2ème édition de l'ouvrage de DELAPLACE revue et refondue par le P. KIEFFER, Paris, 1915, tome 1, 454 pages, tome 2, 490 pages.

LECUIR-NEMO, 1997 : Geneviève LECUIR-NEMO *Femmes et vocation missionnaire - Permanence des congrégations féminines au Sénégal de 1819 à 1960 : adaptation ou mutations ? Impact et insertion*, Lille, éd. Septentrion, 1997, deux volumes, 974 pages.

LIBERMANN ND : François LIBERMANN, *Notes et documents relatifs à la vie et l'œuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie*, 13 volumes et 3 suppléments, Paris, Maison mère, 1936-1959.

SJDC : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

SJDC, MJJ : SJDC. 3A.M.m.Jo. Lettres de sr Marie-Joseph Javouhey. Les indications de pages sont celles d'un ouvrage où elles sont toutes tapées à la machine. Il est consultable sur place.

SJDC, ROSALIE : SJDC. 3A. M.Ros. Lettres de Rosalie Javouhey.

Page	Note
Numéro de la séquence	
496, 1	Anne-Marie injustement calomniée. LIBERMANN, ND, t.6, L III bis, p. 225. « Note sur les affaires des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny », printemps 1844.

496, 1	<p>Marie de Villeneuve et les sœurs bleues de Castres. Sur la vocation d'Emilie de Villeneuve, voir LECUIR-NEMO, 1997, tome 1, p. 197-211, Sur la fondation et la vocation missionnaire, <i>ibid.</i> p. 211-220. Sur la rencontre avec François Libermann et la difficulté à répondre à sa demande : <i>ibid.</i> p. 221-224.</p>
496, 1	<p>Une simple entraide mutuelle. LIBERMANN, ND, t.6, L III bis, p. 225-226. « Note sur les affaires des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny », printemps 1844.</p>
497, 1	<p>Le statut des Juifs et le nouveau patronyme. Sur le nouveau statut des Juifs : Robert ANCHEL, <i>Napoléon et les Juifs – Essai sur les rapports de l'État français et du culte israélite de 1806 à 1815</i>, Paris, Presses universitaires de France, 1928, 598 pages. Sur les noms dans la tradition juive, voir particulièrement pp. 433-461. « Ceux des sujets de notre Empire qui suivent le culte hébraïque, et qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu de nom de famille et de prénom fixes, seront tenus d'en adopter dans les trois mois de la publication de notre présent décret, et d'en faire la déclaration par-devant l'officier de l'état civil de la commune où ils sont domiciliés. » Article 1 du décret impérial du 20 juillet 1808 « concernant les juifs qui n'ont pas de nom de famille et de prénom fixes. »</p>
497-498, 1	<p>Libermann. Pierre BLANCHARD, <i>Le Vénérable Libermann</i>, Paris, Desclée de Brouwer, 1960, 2 vol., 573 et 517 pages. COULON et BRASSEUR, 1988. Et dans l'ouvrage, plus précisément : Paul SIGRIST, « Qui était François Libermann ? » p. 53-54 ; et sur les débuts du Saint-Cœur de Marie : François NICOLAS, « D'un "projet missionnaire" à une "règle de vie" pour les missionnaires – Inspiration et réalisme de Libermann (1840-1849), pp. 289-317. Sur l'enfance de Jaeckel / Jacob Libermann : Jean LETOURNEUR, "Le rabbin Lazard Libermann" dans <i>Bulletin trimestriel de la Société d'histoire et d'archéologie de Saverne et des environs</i>, cahier 49-50, 1965, également en ligne.</p>

498, 1	<p>« Il faut que nous maintenions la Compagnie libre... » Propos d'Ignace de Loyola cité par Hugo RAHNER, <i>Ignace de Loyola, Correspondance avec les femmes de son temps</i>, Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 2 volumes, 378 + 372 pages, tome 2, p. 14. Libermann était très inquiet à l'idée de devenir le supérieur général des sœurs de Saint-Joseph : "Si son affaire était enfin portée à Rome, il serait possible que cette supériorité nous viendrait ; ce qui ne m'amuserait pas. Je vous avoue que plus je vais, plus je vois que la chose serait scabreuse » D, t.6, L V, p. 264, au P. Schwindenhammer, 8 juillet 1844.</p>
498-499, 2	<p>Le voyage à Autun d'Anne-Marie avec l'abbé Rogeau. AMJ, <i>Corr</i>, t. 3, L. 568,1, p. 68, à Rosalie, 1^{er} juillet 1844. Original SJDC. KIEFFER ET DELAPLACE, t.2, p. 227-228</p>
499, 2	<p>L'archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie. COULON et BRASSEUR, 1988, p. 319. <i>Annales de l'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie publiées par M. l'abbé Dufriche-Desgenettes, curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, et directeur de l'archiconfrérie.</i> 1^{er} Bulletin, avril 1842. Imprimerie et fonderie de E.J. Bailly, Paris, 1842. Ce récit paru un an avant le retour d'Anne-Marie Javouhey en France donne un bon aperçu de l'archiconfrérie et des obstacles rencontrés par l'abbé avant sa reconnaissance, obstacles qu'il surmonta, porté par la même certitude que la religieuse d'accomplir « l'œuvre de Dieu ».</p>
499, 2	<p>L'entretien avec Mgr d'Héricourt. Citation : « je ne vous dis pas que... » AMJ, <i>Corr</i>, t. 3, L. 568,1, p. 68, à Rosalie, 1^{er} juillet 1844. Original SJDC, suivie de la note 1, p. 69. KIEFFER ET DELAPLACE, t.2, p. 228-229.</p>
499-500, 3	<p>Une pleurésie. Information donnée par Rosalie SJDC, ROSALIE, lettre 625 de Rosalie à Clotilde, 15 mars 1845. « [...] ma chère Mère Générale est toujours bien souffrante, je tremble pour ses jours, cependant Mr le curé Rocault me rassure par sa longue expérience : il me dit qu'une pleurésie à l'âge de ma chère Mère Générale est bien moins dangereuse que quand on est jeune ».</p>

500, 3	<p>Etat de la congrégation. Le noviciat : AMJ, <i>Corr</i>, t. 3, L. 554,2, p. 42, à sr Onésime Lefèvre, 13 avril 1844. Original SJDC. Nouvelles fondations dans les colonies : Annales p. 656 et pp. 722-723.</p>
500, 3	<p>Le besoin du second noviciat. Dès 1841, une lettre de Marie-Joseph au ministre en dit long des difficultés : « De l'unité de noviciat résulte pour nous l'impossibilité de pourvoir aux pressantes demandes des colonies, Votre Excellence ne l'ignore pas puisque depuis longtemps son département nous a informées qu'il y a lieu de remplacer plusieurs Sœurs aux Antilles et à Bourbon et que nous n'avons pu encore pourvoir à ces remplacements. » SJDC, MJJ, lettre 300, p. 226, de Marie-Joseph à l'amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies, 6 août 1841.</p>
500, 3	<p>Anne-Marie face aux critiques des sœurs enseignantes. AMJ, <i>Corr</i>, t. 3, L. 551,1, à Rosalie, 5 mars 1844, p. 36. Original SJDC. « vous ne pressez pas assez l'instruction ordinaire. faite dont doubler les leçons des commençantes par de bon principes de Lecture Ecriture de Cathechisme par coeur le cathechisme historique de fleury le cathechisme des fêtes... ». À propos des sœurs de Bourbon : AMJ, <i>Corr</i>, t. 3, L. 556,3, à l'amiral de Mackau, ministre de la Marine et des Colonies, 17 avril 1844, p. 48. SJDC. Cahier III, p. 933. « Depuis quelques années, on nous a tellement pressées de donner des sœurs qu'il a fallu les employer quelquefois sans être assez formées aux sciences nécessaires et surtout aux méthodes d'enseignement. »</p>
500, 3	<p>Les « rapports d'union » proposés par Libermann. ND, t.6, L III, p. 187, à Anne-Marie Javouhey, 12 mai 1844.</p>

Les Maximes de Saint-Ignace.

Anne-Marie évoque ces maximes en 1848 : AMJ, *Corr*, t. 3, L. 787,4, p. 385, 11 février 1848. Original SJDC : « C'est la meilleure manière de faire l'oraison, Si vous saviez quel bien m'a fait ce petit livre ! »

Les maximes de Saint Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus. Avec les sentimens de S. François Xavier de la mesme Compagnie parurent en 1683, et à nouveau en 1701. Signées d'un jésuite français du XVII^e siècle, Dominique Bouhours, elles furent rééditées à plusieurs reprises au XIX^e siècle sous forme d'un minuscule opuscule de format in 32°, que les sœurs avaient probablement fait parvenir à Mana. C'est surtout au XIX^e siècle que l'ouvrage fit l'objet de nombreuses rééditions, la première datant de 1837, chez Mame, à Tours. Mère Javouhey ne peut en bonne logique n'avoir utilisé que cette édition, car la suivante parut vingt ans plus tard, soit largement après sa mort. Les indications sur les multiples rééditions de ce petit opuscule figurent dans la « Bibliographie des Pères Augustine et Aloys De Backer, nouvellement édité et mis à jour par Carlos Sommervogel, SJ, », Paris et Bruxelles, 1890.

500-501, 3

Difficultés de la congrégation du Saint-Cœur de Marie.

Sur les débuts malheureux du vicariat des Deux-Guinées : Jean Irénée NKULU-BUTOMBE, « Le Saint-Siège et les origines du vicariat apostolique des Deux-Guinées (1842-1846) » dans : COULON et BRASSEUR, 1988, pp. 355-381.

Sur l'exigence ministérielle du 6 décembre 1844 d'une autorisation du supérieur général des spiritains et le décès de ce dernier, COULON et BRASSEUR, 1988, p. 102.

501, 3

L'autre fusion désirée par Libermann.

ND, t.6, L VII, p. 187, à Anne-Marie Javouhey, 22 juillet 1844.

501, 3

Isabelle, supérieure malgré elle.

Sur Isabelle Marion, successeure d'Anne-Marie Javouhey, voir Pascale CORNUEL, « Le vertige d'une succession : sœur Isabelle Marion, gardienne du Mana de mère Javouhey (1843-1967) » dans : Chantal PAISANT (dir.), *La mission au féminin, Anthologie de textes missionnaires*, Turnhout, BREPOLS, 2009, pp. 683-734.

501, 4

Io Romeo.

SJDC. 2Ai.4.4.1.24, sr Madeleine Collonge à Anne-Marie Javouhey, 7 mai 1845.

501-502, 4

502, 4	<p>L'avertissement d'Alfred de Saint-Quantin. SJDC. 2Ai.4.4.3.2, lettre d'Auguste Javouhey à Anne-Marie Javouhey, 12 septembre 1843. Les frères d'Alfred sont Auguste Édouard, colonel des milices royales de Cayenne et conseiller municipal, et Adolphe, co-rédacteur du rapport assassin de juin 1839.</p>
502, 4	<p>L'entente entre l'évêque d'Autun et les conseillers coloniaux de Guyane. AEA. Série VIII, 114, 6f. Sous cette même cote, les archives de l'évêché d'Autun recèlent deux lettres très chaleureuses d'Adolphe de Saint-Quantin des 12 septembre et 6 octobre 1843 ainsi que des copies des rapports du Conseil colonial hostiles à Anne-Marie Javouhey.</p>
502, 4	<p>Toujours plus de chicaneries administratives. ANOM. FM/SG/GUY61/5(21), le gouverneur Layrle au ministre de Mackau, 22 janvier 1845. <i>Nouvelle communication au sujet des dépenses du matériel à Mana. Adoption de mesures propres à dégager la responsabilité de l'administration locale.</i></p>
502, 4	<p>L'action néfaste d'Henri Sauvage. Le fait est relaté par la supérieure de Cayenne. SJDC. 2Ai.4.4.1.16, sœur Madeleine Collonge à Anne-Marie Javouhey, 5 août 1844.</p>
503, 4	<p>Entrevue d'Anne-Marie Javouhey avec l'abbé Guillier. SJDC, MJJ. Lettre 436, p. 300, de Marie-Joseph à Rosalie, 15 mars 1845.</p>
503, 4	<p>Sa passivité. Voici des propos très caractéristiques de son attitude : AMJ, <i>Corr</i>, t. 3, L. 537, 3, p. 15, 2 octobre 1843. Original SJDC. « Monsieur Jublin est venu deux fois nous voir et causer avec nous. Madame Sa Mere et Sa Soeur sont en pension chez nous. il ma beaucoup encouragée en me disant de compter sur lui pour tout Ce qu'il pourrai faire pour nous ; il Soccuppe de Cayenne ... patience, patience... »</p>
503-504, 4	<p>Sa lettre au ministre Mackau. AMJ, <i>Corr</i>, t. 3, L. 594, p. 110, au ministre de Mackau, 5 mars 1845. ANOM. FM/SG/GUY61/5(21).</p>

505, 5	<p>Vidal de Lingendes à nouveau procureur général. Dossier personnel. ANOM. FM/EE 1767 (1) Ordonnance royale du 30 mai 1842 nommant à nouveau Vidal de Lingendes procureur général de la Guyane française.</p>
505, 5	<p>Le projet de règlement d'Anne-Marie Javouhey pour Mana. ATG. Lohier X, 188, projet de règlement, 2 janvier 1843.</p>
505, 5	<p>La question du « règlement de culture » Dans sa proclamation en 1793, le commissaire Sonthonax avertit les nouveaux libres de Saint-Domingue : « Ne croyez cependant pas que la liberté dont vous allez jouir soit un état de paresse et d'oisiveté. En France, tout le monde est libre et tout le monde travaille » (Proclamation du 29 août 1793 de « Léger-Félicité Sonthonax, commissaire de la République aux îles françaises de l'Amérique sous le vent, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité ». Propos cités par François BLANCPAIN <i>La condition des paysans haïtiens - Du Code noir aux Codes ruraux</i>, Paris, Karthala, 2003, 204 pages, p. 55. Un tel règlement vit le jour en Guyane après la promulgation du décret d'abolition du 4 février 1794 par le gouverneur Jeannet-Oudin, le 14 juin suivant. Deux jours plus tard, suivait une clarification d'importance : « L'esclave au moment qu'il cesse de l'être n'a de propriété que sa personne. De la nécessité de se procurer immédiatement la subsistance, naît pour lui celle d'échanger son travail contre les objets de ses besoins. Cet échange est le premier nœud qui lie celui qui a et celui qui n'a pas. Et comme le but essentiel des colonies est la culture, comme nos nouveaux frères sont par leurs habitudes capables de la porter au plus haut point de prospérité, il est à désirer pour leur propre intérêt que les rapports qu'aura d'abord produits la nécessité entre le ci-devant maître et le ci-devant esclave, soient confirmés par les volontés particulières et garantis par la foi publique. » Proclamation du 16 juin 1794, citée par Yves BÉNOT, <i>La Guyane sous la Révolution</i>, Kourou, Ibis rouge éditions, 1997, 222 pages, p. 64-65. Et sans remonter si loin, la commission de Broglie qui clôt ses travaux en mars 1843 confirme l'importance d'un règlement de culture, pp. 191-196 et pp. 327-334.</p>
506, 5	<p>Régime général de la propriété en Guyane. ANOM. BOGF 1834, acte 158, article 8, décret colonial du 21 août 1834 <i>sur les concessions, achats et ventes de terrains à la Guyane française.</i></p>
506, 5	<p>L'incolat ou droit d'habitage. Pierre de SAINT-JACOB, <i>Les paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime</i>, Paris, Société Les Belles Lettres, 1960, 643 pages. 76.</p>

506-507, 5-6	<p>Le rapport qui demande la fin de la direction d'Anne-Marie Javouhey. ANOM. FM/SG/GUY61/5(21) Rapport du gouverneur Layrle au ministre de la Marine et des Colonies, Mackau, 6 octobre 1843.</p>
507-508, 6	<p>Un rapport sans inspection préalable. Cette inspection du gouverneur Layrle n'eut pas lieu avant 1845. ANOM/FM/SG/GUY61/5(21) et SJDC - 2A.i.2.9 <i>Rapport d'une tournée faite par le gouverneur dans les quartiers sous le vent de la Guyane française, 1^{er} septembre 1845.</i></p>
507-508, 6	<p>« Loi Mackau » du 18 juillet 1845. ANOM. BOGF 1845 : - Acte 201, arrêté colonial du 18 octobre 1845 qui promulgue la loi du 18 juillet 1845, relative au régime des esclaves dans les colonies. - Acte 202, loi du 18 juillet 1845 relative au régime des esclaves dans les colonies.</p>